

2024/073

nomenclature: 5.4.3

ARRETE DU MAIRE

OBJET: Délégation de fonction et de signature à Monsieur Emmanuel SAUBIETTE, 5ème adjoint

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, fixant à neuf le nombre des adjoints

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Emmanuel SAUBIETTE en qualité de 5ème adjoint au Maire, en date du 23 mars 2024

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 5ème adjoint

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Emmanuel SAUBIETTE, 5ème adjoint, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux fonctions afférentes au secteur de la commission «ÉDUCATION- ENFANCE- JEUNESSE». Cette commission a en charge la vie scolaire, l'aménagement du temps de l'enfant et impulsera les projets en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse dans le cadre du projet éducatif territorial tarnosien

Article 2: A ce titre, Monsieur Emmanuel SAUBIETTE, 5ème adjoint, est délégué pour signer les correspondances courantes relatives à ce domaine.

Article 3: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX et au comptable public

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Fait à Tarnos le 25 mars 2024

Publié sur le site internet de la Commune le 28/03/2024

Le Maire de Tarnos

Marc MABILLET

